

PROVINCE DU HAINAUT.

Extrait du registre aux délibérations du
Conseil Communal de 7050 JURBISE.

ARRONDISSEMENT DE MONS.

COMMUNE DE JURBISE.

SEANCE DU 30 AOUT 2022

OBJET : Actualisation et modifications du Statut administratif des Grades Légaux du CPAS de Jurbise – approbation

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu le Code wallon de la démocratie locale et de la décentralisation, et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1122-30 relatif aux compétences du Conseil communal ;

Vu la Loi du 8 juillet 1976 organique des Centres publics d'action sociale, et notamment son article 26bis §2 relatif à la concertation avec la Commune ;

Vu la Loi du 28 septembre 1984 prise en exécution de la Loi du 19 décembre 1974 organisant les relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités ;

Vu la Loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs, et ses modifications ultérieures ;

Vu la Loi du 12 novembre 1997 relative à la publicité de l'administration ;

Vu le Décret du 23 janvier 2014 modifiant certaines dispositions de la loi organique des centres publics d'action sociale du 8 juillet 1976 et plus particulièrement, les articles de 15 à 20 ;

Vu les Arrêtés du Gouvernement Wallon du 24 janvier 2019 modifiant 1° l'AGW du 20 mai 1999 fixant les dispositions générales d'établissement des statuts administratif et pécuniaire des Directeurs généraux, Directeurs généraux adjoints et Directeurs financiers des CPAS et 2° l'AGW du 11 juillet 1999 fixant les conditions de nomination aux emplois de Directeur général, de Directeur général adjoint et de Directeur financier communaux ;

Vu le Statut administratif des grades légaux du CPAS de Jurbise ;

Vu le protocole d'accord dressé à l'issue de la réunion du Comité de concertation entre la Commune et le CPAS en date du 10 juin 2022 ;

Vu le protocole d'accord dressé à l'issue de la réunion du Comité de négociation syndicale en date du 10 juin 2022 ;

Considérant qu'il est ici proposé d'approuver les adaptations et actualisations apportées, dans son ensemble et à travers plusieurs chapitres, au Statut administratif des Grandes Légaux du CPAS de Jurbise, conformément au protocole d'accord dressé à l'issue de la réunion du Comité de concertation entre la Commune et le CPAS, et de la réunion de négociation syndicale en date du 10 juin 2022 ;

Après en avoir délibéré ;

Décide :

Article 1. - D'approuver les adaptations et actualisations apportées au Statut administratif des grades légaux du CPAS de Jurbise, conformément au protocole d'accord dressé à l'issue de la réunion du Comité de concertation entre la Commune et le CPAS, et de la réunion de négociation syndicale en date du 10 juin 2022.

Article 2. - De transmettre, un exemplaire de la présente décision au CPAS de Jurbise.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL,

Le Directeur général,
Sé. GILLARD Stéphane.

La Présidente,
Sé. NELIS Caroline.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général,
GILLARD S.

La Bourgmestre,
GALANT J.

Note de synthèse explicative

Il est ici proposé d'approuver les adaptations et actualisations apportées au Statut administratif des grades légaux du CPAS de Jurbise, conformément aux propositions actées dans les protocoles d'accord adoptés à l'issue de la réunion du Comité de concertation entre la Commune et le CPAS, et de la réunion de négociation syndicale, en date du 10 juin 2022.

BROUILLON